

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 84 (1996)

Heft: 9

Artikel: Alma Mater dolorosa

Autor: mc

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281067>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mettre sur pied un système qui faciliterait leur mise en œuvre.

Le groupe Uni-vers L estime, quant à lui, que les mesures préférentielles n'ont nullement bénéficié au corps intermédiaire (la déléguée n'a pas le temps d'intervenir à ce niveau), et que, plus généralement, le problème de la sous-représentation des femmes professeuses devrait être essentiellement traité dans le cadre d'une politique d'encouragement de la relève universitaire. En effet, disent-elles, «c'est entre le moment où les femmes soutiennent leur thèse de doctorat et le moment où elles pourraient postuler comme professeur que se produit une véritable hémorragie». Une enquête de la défunte «commission de l'égalité» du rectorat sur les collaboratrices de l'enseignement et de la recherche à l'université aurait dû aider à identifier les problèmes mais, plus d'une année après la fin de l'enquête, les résultats ne sont toujours pas disponibles.

Les «études femmes»

Selon le règlement de l'université, la déléguée aux questions féminines a pour mission de «favoriser le développement des programmes d'enseignement et de recherche consacrés aux questions féminines». Cette mission s'est traduite par la mise en place, à l'automne 1995, d'un DES (diplôme d'études supérieures) «Etudes femmes, études genre». Tout en soulignant «avec vigueur» que la mise en place de ce DES constitue «un grand pas en avant pour la reconnaissance des questions touchant le genre» à l'université, Uni-vers L met aussi le doigt sur la précipitation dans laquelle il a été instauré et sur le fait que, conçu pratiquement par la seule déléguée aux questions féminines, le DES n'ait guère été discuté au sein des facultés.

Un rapport qui impose

Le rapport du groupe Uni-vers L a été présenté au Conseil de l'Université (CU) en juin 1996 et a donné lieu à deux motions, l'une adoptée par le Conseil lors de cette séance de juin, et l'autre, portant plus spécialement sur les études-femmes, qui a été discutée fin octobre.

Un rapport accablé par les uns - il contiendrait des erreurs -, jugé incomplet par les autres. Et pour cause: le groupe Uni-vers L n'a cessé de souligner les bâtons dans les roues et autres refus de collaboration. Compte tenu de toutes ces embûches, le rapport d'Uni-vers L relève du tour de force. Mais pris entre craintes et critiques, il risque fort de passer aux oubliettes. Tout comme il est vraisemblable que ne seront point utilisés les résultats de l'enquête commandée par la déléguée aux questions féminines sur les femmes du corps intermédiaire - enquête qui serait méthodologiquement contestable... Tout laisse donc à penser que les autorités universitaires continueront leur petit bonhomme de chemin sans se soucier de ce que pensent les premières concernées par la loi sur l'égalité, les étudiantes et les femmes du corps intermédiaire de l'université, justement.

Martine Chaponnière

Alma Mater dolorosa

Il y a de toute évidence des ratés dans l'application de la loi universitaire sur l'égalité entre femmes et hommes. Le groupe Uni-vers L a bien essayé de mettre le doigt sur quelques dysfonctionnements, mais tout se passe comme si on voulait faire croire que les femmes du groupe avaient été animées d'une volonté de détruire, alors même que leur rapport est essentiellement un travail constructif, qui présente le point de vue des étudiantes et des femmes du corps intermédiaire et qui, de surcroît, fourmille de propositions. A croire que d'aucuns ont vraiment envie d'enterrer toute cette affaire.

En essayant de faire avancer les choses, le groupe Uni-vers L a suscité de la part des autorités universitaires de la peur et ensuite du mépris. Les rumeurs les plus diverses courent sur les intentions du rectorat à propos du mandat de la déléguée aux questions féminines dont la tâche n'est pas facile puisque, au sein même de l'Université, peu nombreux sont ceux qui croient à la nécessité des études-femmes, voire à leur pertinence. Sans compter que la déléguée est fortement critiquée, voire contestée.

Est-ce parce qu'elle cumule trop de fonctions pour avoir véritablement le temps de bien remplir son mandat de déléguée? Mme Head, professeure ordinaire, est directrice du département d'histoire économique de la faculté des sciences économiques et sociales (SES); elle est directrice d'une nouvelle unité «études femmes» de cette même faculté SES; elle est directrice du diplôme interfacultaire «études femmes» (DES); elle est encore présidente de la Conférence suisse des déléguées aux questions féminines des universités suisses.

Est-ce parce que la déléguée a de la peine à s'entourer des compétences nécessaires dans le domaine qui lui a été confié? Le rôle absolument mineur du comité scientifique du DES lors de la mise en place du diplôme, de même que l'impossible collaboration avec Michèle Le Dœuff (voir interview) montrent ses difficultés à créer des synergies.

Est-ce parce que la déléguée s'est volontairement coupée des associations féminines genevoises les plus concernées par ses fonctions, en particulier l'association Femmes Féminisme Recherche (FFR)? Comme le disait un membre de FFR: «Quand elle finit par vous recevoir, elle vous accueille comme si vous étiez une mendiantes».

Suroccupée, peu disponible, Mme Head? Une chose est sûre, dans le DES qu'elle a créé, les étudiantes n'arrivent pas à avoir avec elle un dialogue constructif, au point que près de la moitié d'entre elles ont fini par lui écrire une lettre pour exprimer leurs réserves quant à la conception même du DES et leurs griefs quant à sa mauvaise organisation.

Rappelons que la création d'un poste de déléguée aux questions féminines constitue l'axe central de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes à l'Université. C'est la raison pour laquelle il est fondamental que la déléguée jouisse d'un minimum de confiance de la part de la communauté universitaire et des associations féminines dans la cité.

Étant donné les nombreuses tâches de la déléguée, le groupe Uni-vers L propose que l'Université nomme une deuxième déléguée, ou au moins une déléguée-adjointe, chacune ayant des tâches bien spécifiques. Cela semble en effet une solution possible, mais il nous apparaît surtout nécessaire que l'université dans son ensemble - et les autorités universitaires en particulier - mènent une réflexion de fond sur cette problématique au lieu de demeurer sur la défensive. **mc**

De retour d'un congrès en Suède, Mme Anne-Lise Head répond fort aimablement aux questions posées par téléphone:

Le rapport Uni-vers L critique la mise en œuvre du DES, qu'en pensez-vous et envisagez-vous des changements?

Une mise en œuvre ne se répète pas dans l'histoire. C'est vrai, je l'admets, il y a eu des ratés. C'était surtout une question d'organisation, d'infrastructure. Si c'était à refaire, nous ne les répéterions pas, ces ratés. La mise en œuvre ne serait pas tout à fait la même puisque l'on apprend du passé. Mais maintenant, elle est au point pour la seconde volée qui débute cet automne. Je suis surprise que le rapport n'ait pas de données statistiques alors que celles-ci sont publiques, ouvertes à toutes.

Vous aimez ce que vous faites?

Bien sûr. Pensez-vous que l'on exerce sans aimer ce que l'on fait?

Comment expliquez-vous le peu de contacts avec Femmes suisses ou bien avec les associations féminines et féministes?

Je peux retourner la questions. *Femmes suisses* ne m'a jamais demandé quoique ce soit alors que des Japonais et des Américains sont venus avec des questions très pertinentes sur la société suisse et les femmes. Je suis d'ailleurs étonnée de la prise de position des journaux maintenant. Je suis d'accord de donner des interviews longues et fouillées, y compris à *Femmes suisses*, mais pour le moment, ce n'est pas à moi de prendre position sur ce rapport qui doit passer par diverses instances. Quant aux organisations féminines, est-ce vraiment à moi de toujours chercher les contacts? Une réunion devait avoir lieu avec le recteur voici plusieurs mois. Elle a dû être repoussée faute de femmes. Bon. J'ai mes points de vue, ils peuvent ne pas être partagés par toutes et tous. Les liens pourraient être plus étroits avec les associations. Pourquoi ne le sont-ils pas plus? Qui fait les démarches?

Mon but est qu'il y ait plus de femmes dans la maison. C'est clair et le rectorat connaît ma position.

Brigitte Mantilleri